



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION
MANAGEMENT DES DÉCHETS
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

Programme de ressources financières supplémentaires pour les collectivités autochtones

RESSOURCES POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS INTÉRESSÉES À SE RENSEIGNER
SUR LES ÉTUDES POUSSÉES ET À Y PARTICIPER



OCTOBRE 2016

I. À propos de ce programme

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a entrepris avec des collectivités autochtones des discussions sur le renforcement de leur capacité à participer au projet de la Gestion adaptative progressive (GAP), dans l'éventualité où il serait mis en oeuvre chez l'une d'elles. Cela comprend un soutien plus important à la participation des collectivités des Premières nations situées à proximité des régions participant au processus de sélection d'un site pour la GAP et à la promotion de l'apprentissage au sein de ces collectivités.

Sachant que les décisions concernant le projet et l'endroit où il sera mis en oeuvre ne seront prises que dans plusieurs années, des collectivités autochtones ont indiqué à la SGDN qu'elles souhaiteraient que les activités initiales de renforcement des capacités soient d'une large portée.

II. Activités possibles

Un éventail d'activités potentiellement admissibles ont été identifiées et pourraient être incluses dans les propositions présentées pour accéder à du financement dans le cadre de ce programme. Ces activités sont résumées ci-dessous.

1. **Subvention relative aux dépenses administratives associées à la coordination des activités communautaires visant à mieux comprendre le projet et à faire participer les membres de la collectivité à réfléchir au projet**

Cela comprend les coûts suivants :

- Personnel de soutien dédié à temps plein/partiel, y compris des étudiants pendant l'été
- Surveillance assurée par les dirigeants
- Dépenses pour assurer les communications et/ou payer les frais de déplacement associés aux activités locales ou régionales
- La préparation des rapports financiers

Note : les dépenses engagées pour payer du personnel à temps partiel et pour assurer les communications entre les membres de la collectivité et du conseil incluent généralement le paiement du salaire et des comptes créditeurs, le suivi des reçus, les services de téléphone, de télécopieur et de courriel et les frais de déplacement pour participer aux réunions directement reliées au projet de la GAP.

2. **Soutien à la participation de la collectivité**

Les activités de cette catégorie offrent des possibilités de travail avec la collectivité par le biais de dialogues et d'ateliers. Ces études seront menées en collaboration étroite avec la collectivité des Premières nations et comprendront des discussions et l'examen des possibilités économiques et éducatives que pourrait offrir le projet de la GAP au fur et à mesure de sa progression.

Des séances d'information seront planifiées dans les collectivités afin de soutenir :

- la participation des jeunes
- la participation des aînés et des détenteurs du savoir et les cérémonies
- la participation des femmes
- les réunions des chefs et conseils

Les dépenses reliées à cette catégorie incluent généralement la location d'espaces de réunion, les repas et rafraîchissements, les frais de déplacement et de participation des aînés et de préparation des réunions avec les membres de la collectivité ainsi que les dépenses liées aux activités de traduction et de communication qui favorisent l'apprentissage de la collectivité.

3. Aide financière pour la formation et le renforcement des capacités pour participer aux décisions futures

Aide financière pour des activités d'éducation, de formation ou de développement des compétences destinées aux membres de la collectivité et aux dirigeants élus et non élus de la collectivité :

- Planification/gestion
- Participation/gestion efficace des réunions de comités ou de conseils
- Compétences en animation et/ou en résolution de conflits (p. ex., pour des processus/réunions)
- Formation sur les médias
- Formation en Technologie de l'information/Système d'information géographique (TI/SIG)
- Préparation de versions de la documentation de la SGDN en langage simple
- Autres formations jugées pertinentes par la SGDN

4. Outils pour nouer des partenariats

Aide financière pour soutenir la création de partenariats entre la ou les collectivités des Premières nations et les collectivités voisines. Voici des exemples :

- Réunions d'apprentissage et d'échange : la collectivité principale fait part de sa perspective sur sa participation à la GAP avec un ou plusieurs : conseils tribaux régionaux, organisations régies par traité, collectivités des Premières nations voisines, groupes métis ou municipalités
- Mises à jour sur « l'état de la région »
- Animation d'ateliers collaboratifs dans les collectivités candidates et les collectivités voisines clés pour comprendre les occasions qui s'offrent à elles et les capacités sociales, économiques, organisationnelles et politiques requises pour planifier et mettre en oeuvre le projet

5. Honoraires de services professionnels et juridiques (consultants, conseillers, avocats, comptables)

- Soutien à l'élaboration de plans de travail, à la préparation de budgets, à la mise au point de stratégies, à la gestion et à la conduite de négociations et de recherches
 - Analyse de la jurisprudence; analyse des politiques, lois et mesures législatives; protection des droits autochtones et issus de traités
 - Analyse des effets environnementaux néfastes et favorables possibles, et évaluation des incidences
 - Communications internes et externes
 - Conseils donnés au chef et au conseil
-

6. Application du savoir autochtone aux travaux de la SGDN

- Activités d'engagement décidées par la collectivité pour honorer les protocoles ou pratiques liés au savoir autochtone (p. ex., dans les études/évaluations techniques de la SGDN*). Ces activités peuvent comprendre :
 - Des cérémonies traditionnelles à l'appui de l'apprentissage réciproque et pour permettre l'avancement des travaux de la SGDN
 - L'intégration des valeurs autochtones aux mandats des études
 - La participation directe des membres de la collectivité principale aux études techniques
 - Les études de la SGDN pour lesquelles des sommes pour les activités susmentionnées peuvent être obtenues

Dans le cas où une collectivité n'a pas obtenu d'aide financière par l'entremise du Programme de soutien financier au savoir autochtone, les fonds liés à cette catégorie peuvent être utilisés pour couvrir les dépenses associées à l'intégration du savoir autochtone aux études/évaluations techniques pertinentes de la SGDN.

* Études environnementales préliminaires; p. ex., les études sur les habitats sauvages « importants » (d'après un ensemble de critères), la classification écologique des terres, les études sur les espèces vulnérables, les prélèvements d'échantillons physiques et biologiques (études de référence), les études météorologiques, les études hydrologiques, et les études sur les régimes thermiques.

7. Visite d'une installation d'entreposage provisoire

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire. La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité.

8. Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN.

La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN.

9. **Comprendre le contexte international – Conférenciers**

La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde.

La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'ateliers réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers.

Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.

10. **Comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières**

La SGDN reconnaît la nécessité pour les collectivités d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès de spécialistes de la SGDN et de sommités universitaires travaillant dans ces matières en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant des représentants de la collectivité et ces sommités et spécialistes.

Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces événements et ateliers d'apprentissage.

11. **Journées portes ouvertes**

Une série de journées portes ouvertes sera planifiée et organisée en collaboration avec la collectivité des Premières nations pour solliciter la participation des membres de la collectivité à la réalisation des études et pour communiquer les constats des études à mesure qu'ils deviennent disponibles.

III. Travail en collaboration avec les collectivités

La SGDN apprend en discutant avec les collectivités autochtones comment soutenir le renforcement des capacités. Elle comprend aussi que ces besoins pourraient évoluer avec le temps et selon la progression du processus de sélection d'un site dans une région donnée. Gardant à l'esprit la liste des activités potentielles de la Phase 2, la SGDN travaillera avec les dirigeants de la collectivité des Premières nations en vue de planifier et d'organiser des activités d'apprentissage et d'évaluation mutuellement acceptables. La SGDN sera heureuse de discuter de l'admissibilité à ce programme de ressources supplémentaires pour le renforcement des capacités avec les collectivités intéressées.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télé. : 647.259.3692

Courriel : learnmore@nwmo.ca

À l'attention de : Joe Gaboury
Directeur des affaires autochtones